

## VARIÉTÉS.

### NOTES

Pour servir au classement d'une collection d'échantillons destinés au Musée industriel de Roubaix.

#### DEUXIÈME PARTIE. DE 1790 à 1830.

J'avais entendu parler souvent des progrès de notre industrie dans le Nord, j'en avais déjà signalé d'importants dans les villes de Saint-Quentin et de Lille; mais c'est à Roubaix que j'ai pu me faire une idée de la prodigieuse extension qu'elle a prise, (*L'Ermité en province*, 20 septembre 1821, p. 354).

*Nunc liberum fervec opus.*

La France, déchirée depuis dix ans par tant de dissensions sanguinaires, fatiguée des convulsions violentes qui avaient causé tant de maux, accueillit avec joie, en 1799, la nouvelle constitution placée sous la sauve-garde de Bonaparte, que ses succès militaires avaient déjà rendu célèbre et le seul homme, en effet, à qui l'on put alors confier les destinées de l'Etat. L'ordre et la tranquillité ne tardèrent pas à renaitre; une paix générale fut conclue, à Amiens, le 29 mars 1802; Bonaparte, nommé premier consul à vie, était autorisé à se choisir un successeur; moins le titre, la France reprenait le gouvernement monarchique.

Enfin la confiance avait relevé le courage de notre population laborieuse qui cherchait, dans l'introduction récente de la filature de coton, un nouvel aliment à son ingénieuse activité. L'exposition des produits de l'industrie nationale, en 1802, où l'un de nos manufacturiers obtint une médaille de bronze, permit de constater les progrès faits en peu d'années dans la fabrication.

La confection des nankins et nankinettes, dont la production était immense à Roubaix, occupait alors l'industrie. « Le chef-lieu de cette fabrication, actuellement la plus considérable du département est, dit en 1804 M. Dieu-donné (*Statistique du département du Nord*, t. 2, p. 322.) le bourg de Roubaix. Elle y a été substituée, depuis 1789, à la fabrique en étoffes de laine, telles que prunelles, callemandes, satins turcs que la mode a fait tomber. Il serait difficile de se faire une idée de l'activité toujours croissante que les habitants de Roubaix donnent à cette fabrique. Il est peu de maisons où il n'y ait un ou plusieurs métiers battants. Les coups répétés du tisserand qui bat sa toile, le murmure des ronets, des dévidoirs et de la navette donnent aux voyageurs qui entrent dans cette commune l'idée d'une unique et immense manufacture.

Le bourg contigu de Tourcoing, qui partageait en 1789 la fabrique en laine, commence aussi à fabriquer le nankin. Il s'en est également établi des ateliers à Lille. Voici l'énumération des métiers battants en nankinets (an X):

à Roubaix . . . . . 1,400.

à Tourcoing . . . . . 100.

à Lille . . . . . 60.

Le nombre total des ouvriers qu'emploie cette fabrication, non compris les fileurs de coton, se porte au moins à 10,000.

Le fil, 600 tours, en chaîne que l'on emploie à la confection du nankin vaut actuellement de 14 fr. à 15 fr.; le fil 450 tours en trame de 11 à 12 fr le kilogramme.

Les fabricants font eux mêmes la teinture de leurs fils; les matières premières employées dans cette teinture, les procédés de manipulation paraissent ne pas être les mêmes chez tous, chacun fait un mystère de ses moyens qu'il croit être un secret. En général on leur reproche de ne pas donner assez de solidité à leurs teints.

Dans le principe, on a donné aux nankins 46 centimètres de largeur; insensiblement cette largeur a été réduite à 38 et même 35 cent. (13 pouces). Le commerce rebuté s'en est plaint, et on est revenu à la première largeur, ou pour mieux dire on paraît ne plus oser donner moins de 42 cent. La longueur des pièces est de 47 à 50 mètres; le poids moyen de 3 kil. 500.

Il est sorti de la fabrication de nankinets du département du Nord, en l'an IX, 84,100 pièces dont 77,500 de Roubaix; 6,600 de Lille et de Tourcoing.

On ne peut donner trop d'éloges à l'ingénieuse activité avec laquelle les fabricants s'étudient à varier et à perfectionner la fabrication. Chaque année on voit sortir des tissus d'une nouvelle invention; chaque année ajoute au tableau des articles dus principalement au génie inventeur de l'artiste Decresme. C'est le même que le jury nommé pour prononcer sur le mérite des objets présentés à la dernière exposition des produits de l'industrie nationale, a encouragé d'une manière si flatteuse, en disant de lui dans son procès verbal: « Decresme de Roubaix a présenté des nankinets d'une bonne fabrication. Il a le génie inventif et il donne promptement aux étoffes les formes et les variétés que la mode demande. C'est à lui qu'est dû, en grande partie, l'état satisfaisant de la fabrique de Roubaix. Le jury lui décerne une médaille de bronze. »

Oùtre le nankin uni jaune bon teint, on distinguait le nankin rose superfin; les nankinettes unies jaunes, de couleur violette, rose, terre d'Egypte; les canadiers; les nankinettes chinées, jaspées, flammées, ondées, mouchetées, trame double; les nankinettes à côtes, rayées, à lozanges, serpentines, cadrillées, etc.

LEURIDAN-TESTELIN.

(La suite au prochain numéro.)

### PETITE CHRONIQUE.

#### UNE GIBELOTTÉ.

A-t-on assez crié contre les traiteurs de barrière qui servent à leurs consommateurs des gibelottes de chat! Averti par les éternelles plaintes sur ce sujet, quelles précautions ne prend-on pas pour acquérir la certitude que l'animal qu'on vous sert sauté aux champignons ou assaisonné aux petits oignons est bien un lapin! Gare au gargarier s'il n'a pas le soin de servir la tête; on est dans le cas de demander la sienne.

Après tout, le chat n'est pas déjà une si mauvaise chose, et bon nombre d'individus qui se tiennent en garde contre le lapin de gouttière, quand ils sont au restaurant, s'en régalaient parfaitement chez eux, comme l'ont fait M.<sup>lles</sup> Marie, Louise et Joséphine, trois jeunes couturières traduites en police correctionnelle, sur la plainte de leur propriétaire, sous prévention de destruction d'un animal domestique.

Le propriétaire: J'avais un magnifique chat; un jour, mon chat disparaît; je m'informe auprès des voisins, et j'apprends qu'il avait été volé par M.<sup>lle</sup> Joséphine, tué par M.<sup>lle</sup> Louise, cuit chez M.<sup>lle</sup> Marie et mangé par ces trois demoiselles.

M. le président: à Joséphine: Eh bien, qu'avez-vous à répondre?

Joséphine: J'ai à répondre que c'est vrai; j'ai pris le chat de monsieur.

D. Pourquoi l'avez-vous pris?

R. Parce que c'était une horreur de bête qui nous mangeait notre nourriture; alors nous l'avons mangé à notre tour; c'est la loi du tabellion (rires.)

M. le président à Louise: Et vous avez tué le chat?

Louise: Oui, je l'ai pendu; il m'avait mangé deux heures avant, mon hareng que je gardais pour mon déjeuner: ma foi! dans la colère

je lui ai donné un bouillon d'onze heures avec ma jarrettière.

M. le président à Marie: C'est chez vous qu'on a porté l'animal quand il a été tué?

Marie: Oui, je l'ai assaisonné et je l'ai fait cuire, nous l'avons mangé, mais je croyais que c'était un lapin (rires.)

Louise: Oh! par exemple, ma biche, faut pas chercher à tirer ton épingle du jeu, tu savais bien que c'était le chat de monsieur; un lapin n'a pas une queue comme un pompon de grenadier.

Joséphine: D'ailleurs, pour la peine de son beurre, de ses oignons et de son feu, elle a eu la peau, qu'elle s'en est fait faire des manchettes; mais aussi faut pas faire l'innocente pour laisser condamner les camarades et se tirer de là, merci; nous avons mangé le chat à nous trois, c'est nous trois qui la gobeons, voilà!

Le tribunal condamne les trois couturières chacune à six jours de prison.

(Gazette des Tribunaux)

Nous croyons devoir signaler à MM les architectes et entrepreneurs, ainsi qu'aux propriétaires, les parquets suisses fabriqués par MM. Seiler, Muhlemann & C<sup>ie</sup>. Les produits de ces fabricants, dont les ateliers sont établis à la Villette, près Paris, ont obtenu l'approbation d'un grand nombre de personnes compétentes, et notamment de la Commission chargée par l'Académie nationale de visiter leur établissement.

MM. Seiler et Muhlemann ont substitué au placage ou à la marqueterie, des parquets massifs de 26 millimètres d'épaisseur qui, indépendamment des conditions de solidité que ne présentent pas les anciens procédés, ont encore l'avantage de pouvoir être mis à la portée de toutes les fortunes, par la réduction considérable du prix, réduction obtenue par suite de la substitution du travail mécanique au travail manuel.

Le bois, avant d'être mis en œuvre, est complètement desséché par des procédés artificiels; ce qui ajoute à la solidité de ces parquets, qui d'ailleurs sont exécutés en massif, comme nous l'avons dit, et assemblés et reliés de manière à défier toute altération. Le dessin en est toujours irréprochable et l'assemblage parfait, le travail régulier des machines mises en mouvement par un moteur à vapeur étant substitué au travail à la main.

MM. Seiler et Muhlemann possèdent un assortiment considérable de parquets de toutes formes et de tous dessins, toujours prêts à être posés, et nous ne doutons pas qu'une fois que les spécimens qu'on en a apportés dans notre ville seront connus, on ne s'empresse de substituer aux parquets ordinaires, qui offrent un contraste si fâcheux avec la richesse des décors des appartements, ces parquets d'une ornementation et d'un dessin élégants, peu coûteux, d'une solidité à toute épreuve, parfaitement à l'abri de l'humidité.

Déjà des parquets de ce genre sortis de la fabrique de la Villette, ont été placés au palais de Saint-Cloud, dans les galeries impériales du palais de l'Industrie, dans le grand hôtel du Louvre, et dans beaucoup d'hôtels particuliers, ainsi que dans les dépendances du Louvre (bâtiment des ministères), etc.

Nous devons aussi signaler les châlets suisses, d'une élégance et d'une légèreté remarquables, que construit la même maison Seiler et Muhlemann, d'après les procédés employés pour les parquets. Cette maison peut livrer en ce genre, depuis le prix de 2,000 fr. pour pavillons de jardin et de concierge, jusqu'au prix les plus élevés pour des maisons complètes et ornées, des habitations parfaitement saines, complètement abritées par leur genre de toiture, faciles à chauffer en hiver, fraîches en été, et qu'on peut transporter à peu de frais d'une localité à une autre.

Un délai de six semaines à deux mois suffit pour l'exécution de ces constructions, qui peu-

vent être aussitôt habitées qu'achevées; et recevoir dans leurs parois toutes les sculptures que le goût ou la fantaisie peuvent imaginer.

M. Deladerrière-Sorel représente, à Roubaix, la maison Seiler, Muhlemann & C<sup>ie</sup>. Il est à même de donner à MM. les architectes et constructeurs tous les renseignements désirables concernant les nouveaux parquets.

Les produits élégants dont il est dépositaire seront très certainement appréciés à Roubaix où les ornements de bon goût sont de plus en plus recherchés.

M. Joachim Léonard, marbrier, rue Saint-Maurice, N.° 9, à Roubaix (rue de Tourcoing), a l'honneur d'informer les personnes qui auraient des inscriptions à faire graver sur pierre ou sur marbre que le prix de la gravure de chaque lettre ne coûtera que 5 centimes.

Les soins les plus minutieux sont apportés à la gravure qui lui est confiée. On peut se convaincre de la pureté et de la régularité de ses travaux, par l'inspection des monuments dont l'érection lui a été confiée dans les cimetières de Lille, de Fives et de Roubaix.

Le lundi et le jeudi, de deux heures à six heures, M. Joachim Léonard est visible à son quai de déchargement de Lille, établi au faubourg Saint-Maurice, près le cimetière.

A Roubaix, le bureau est ouvert tous les jours avant midi.

MM. les filateurs sont souvent trompés sur la qualité de la matière employée pour la confection des Pots en tôles nécessaires à leur industrie.

On leur livre généralement ces pots dans de mauvaises conditions et les agrafes en sont cassées; de là, impossibilité de résister à un long usage: c'est une perte inévitable.

Aujourd'hui, cet inconvénient a disparu tout-à-fait par suite des soins donnés à l'achat des matières en première qualité et grâce à l'active surveillance apportée à ce genre de travail par M. Leuliette qui dirige avec une habileté reconnue la Fabrique des Pots en tôle, à l'usage de MM. les filateurs.

27, rue de la Monnaie, à Lille.

Les mots du paralogriphe inséré dans le dernier numéro sont: *change, chante, chance.*

### LOGORIPHE.

Lecteur, je suis sorcier: mom nom, quoiqu'el-frayant, T'offrira dans sept pieds, en le décomposant, Maint objet suffisant pour donner de la joie; Le produit d'une mine d'or; Ce qu'un chasseur appelle cor; Plus, le travail du ver à soie; Ce que fait un coucou dont on entend le cri: Un ton à l'octave du si; Comment se nomme un roi que l'on appelle sire; Et ce qu'emploie un ouvrier Pour faire une tête de cire; Un arbuste connu sous le nom de rosier, Ainsi que le nom d'une rose. Tu peux encor... Mais taisons-nous, pour cause; Si j'usais de tout mon pouvoir, Je te ferais, lecteur, trouver en moi ce soir.

### HEURES DE LA LEVÉE DES LETTRES au bureau de Roubaix.

Pour Paris, 8<sup>h</sup> 45<sup>m</sup> matin. — 7<sup>h</sup> soir.  
Pour Lille, 8<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin. — 11<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> mat.  
4<sup>h</sup> 30<sup>m</sup> soir. — 9<sup>h</sup> soir.  
Pour Tourcoing, 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin. — 3<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> soir.  
4<sup>h</sup> 30<sup>m</sup> soir. — 9<sup>h</sup> soir.  
Pour Lannoy, 3<sup>h</sup> 45<sup>m</sup> soir. — 9<sup>h</sup> soir.  
Pour Calais, 11<sup>h</sup> 45<sup>m</sup> matin. — 4<sup>h</sup> 30<sup>m</sup> soir.  
9<sup>h</sup> soir.  
Pour la Belgiq. 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin. — 3<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> soir. — 9<sup>h</sup> soir.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR A HÉLICE DU NORD.

### BATEAUX A VAPEUR FRANÇAIS

ENTRE

# DUNKERQUE ET SAINT-PÉTERSBOURG

Touchant à Elseneur, Copenhague & Cronstadt, en correspondance directe avec le Chemin de Fer du Nord.

Les Départs ont lieu les 1.<sup>er</sup> & 15 de chaque mois.

S'ADRESSER A

DUNKERQUE  
PARIS.

à M. N. RICHARD, Directeur,  
au Chemin de Fer du Nord, bureau commercial.  
au bureau central du Chemin de Fer du Nord, 50, rue Croix-des-Petits-Champs.  
à M. V. FINET, 9, rue de Dunkerque.  
à M. T. ALBRECHT, rue Basse-du-Rempart, 10.  
à MM. PETIT et C<sup>ie</sup>.  
à MM. FIEDLER et C<sup>ie</sup>.  
à MM. A.-D. GUTSCHOW et C<sup>ie</sup>.  
à MM. CAUSSAT et VAUTIER.  
à MM. CORBLET fils et DAIRE.  
à M. B. DEDÈVE.

ELSENEUR  
COPENHAGUE.  
S.-PETERSBOURG  
AVIGNON  
AMIENS  
ARRAS

HAVRE  
LYON.  
LILLE.  
REIMS et LA CHAMPAGNE.  
STRASBOURG. et KEHL  
PROVINCE

à MM. G. SERGENT et C<sup>ie</sup>.  
au bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Lyon.  
au bureau commercial du Chemin de Fer du Nord.  
à M. LOUIS LUZZANI.  
à M. LEFEBVRE DE VERVILLE.  
à tous les bureaux de correspondance du Chemin de Fer du Nord.  
Id. Id. Id.  
de l'Est.  
de Paris à Lyon.

BRUXELLES (Belgique)  
LIEGE  
NAMUR  
CHARLEEROY.  
PROVINCE

à MM. V. L. FINET et fils, Bassin du Commerce.  
au bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.  
Id. Id. Id.  
Id. Id. Id.  
à tous les bureaux des Messageries J.-B. VAN GENDT et C<sup>ie</sup>.